

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 décembre 2010

OBJET
de la Délibération

**ZONES DE
DEVELOPPEMENT
DE L'EOLIEN**

Date de convocation du Conseil Municipal :

9 décembre 2010

Date d'affichage : 9 décembre 2010

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de séance : M. BONHOURE

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, M. MARCHAND, Mme LE PAVEC, Adjoints au Maire.

MM. BAUCHER, JARNO, Mme GREZE, MM. LE BOTLAN, LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mmes PEDRONO, RAMEL-FLAGEUL, M. BONHOURE, Mmes PIERRE, LE STRAT, ROUILLARD, MM. MOUHAOU, PERESSE, DERRIEN, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir

M. PARMENTIER à M. LE DORZE
Mme OLIVIERO à Mme PIERRE
M. LE BARON à M. MARCHAND
Mme DONATO-LEHUEDE à Mme PEDRONO
Mme LE DOARE à Mme GREZE
Melle ORINEL à Mme GOUTTEQUILLET
Mme GUEGAN à Mme LE STRAT

Absent excusé

ZONES DE DEVELOPPEMENT DE L'EOLIEN

Rapport de Alain LE MAPIHAN

La réflexion sur le développement de pôles éoliens sur le territoire de PONTIVY COMMUNAUTE a abouti à la définition de 14 secteurs en Zones de Développement de l'Eolien (ZDE) sur les sites qui apparaissent les plus favorables.

La commune de PONTIVY est limitrophe avec les communes de NEULLIAC et NOYAL-PONTIVY concernées par un périmètre de ZDE. A ce titre, elle doit se prononcer sur la proposition de création de ZDE portée par PONTIVY COMMUNAUTE.

Sur les communes de NOYAL-PONTIVY / GUELTAS, un parc de 6 éoliennes est déjà en fonctionnement (secteur 5). Sur les communes de NEULLIAC / KERGRIST, 4 parcs de 2, 3 et 4 éoliennes sont déjà en fonctionnement (secteur 4). Aucun nouveau projet n'est proposé sur ces communes.

Nous vous proposons :

- D'approuver la proposition de création de zones de développement de l'éolien portée par PONTIVY COMMUNAUTE.

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à Pontivy, le 16 décembre 2010

**LE MAIRE
Jean-Pierre LE ROCH**